

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Aux Actionnaires de la Banque Agricole et Commerciale S.A. "BAC"

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions, mais de vous communiquer sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 440 de l'Acte Uniforme OHADA, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

1. Conventions conclues au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article 438 de l'Acte Uniforme sur le Droit des Sociétés Commerciales et du GIE de l'OHADA.

2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Néant.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession. Ces normes requièrent la mise en œuvre des diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

N'Djamena, le 28 Mars 2019

Le Commissaire aux Comptes



ECA-Ernst & Young
Abdoulaye MOUCHILI
Associé

Expert-Comptable agréé CEMAC

11. COMPTES DE REGULARISATIONS PASSIF ET DIVERS

	31/12/2018	31/12/2018
	MFCFA	MFCFA
Etat, personnel et créiteurs divers	3 084	270
Fournisseurs,	0	0
Succursales et agences		
Comptes d'encaissement (*)	8	0,5
	<u> </u>	<u> </u>
Total	3 093	270
	=====	=====

(*) La rubrique « Comptes de régularisation passif » est constituée du solde créditeur des comptes chèques et effets à l'encaissement (41).

12. OPERATIONS DE TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES

	31/12/2018	31/12/2017
	MFCFA	MFCFA
Comptes à vue Correspondants	0	238
	<u> </u>	<u> </u>
Total correspondants	0	238
=	=====	=====

	31/12/2018	31/12/2017
	MFCFA	MFCFA
Engagements donnés	1 149	8 937
Engagements reçus	1 959	2 006

Les engagements donnés et reçus au 31/12/2018 s'analysent comme suit :

ENGAGEMENTS DONNES	Montants
Contregaranties en faveur des correspondants	268
Autres ouvertures de crédits confirmés	104
Cautions et avals	27
Autres garanties	142
Engagements par signature douteux donnés/Clientèl	608
	1 149

ENGAGEMENTS RECUS	Montants
Hypothèques reçues	1 959

Absence de comptabilisation des garanties reçues

Les garanties hypothécaires reçues de la clientèle et des correspondants ne sont pas systématiquement comptabilisées dans le système. Ils font l'objet d'un suivi extra comptable.

14. PRODUITS NET BANCAIRE

	31/12/2018	31/12/2017
	MFCFA	MFCFA
Produits d'exploitation bancaires	671	125
Charges sur opérations bancaires	(23)	(22)
	<hr/>	<hr/>
Produit net bancaire	648	103
	=====	=====

Le Produit net bancaire a connu une hausse comparativement à la même période une année avant.

Cette hausse est imputable essentiellement à la hausse des activités et s'explique par :

- La mise en place du prêt Mourahaba à l'ONASA de 1,3 milliards et certains prêts à court terme qui, systématiquement, a fait accroître les revenus contrairement en 2017 où la direction avait décidé de suspendre l'octroi de crédit à la clientèle, qui est la principale source de revenus de la banque ;
- La participation aux activités céréalières à travers l'achat et revente de céréales ;

15. PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION

	31/12/2018	31/12/2017
	MFCFA	MFCFA
Produit net bancaire	648	103
Produits accessoires	23	26
Charges générales d'exploitation	(420)	(386)
	<hr/>	<hr/>
Produit Global d'exploitation	251	(257)
	=====	=====

Le Produit global est également en baisse du fait de la baisse du Produit net bancaire.

16. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

	31/12/2018	31/12/2017
	MFCFA	MFCFA
Produit Global d'exploitation	251	(257)
Reprises d'amortissements	0	0
Autres charges d'exploitation	(1 198)	(1 269)
	<hr/>	<hr/>
Résultat Brut d'exploitation	(948)	(1 527)
	=====	=====

La hausse du Résultat brut d'exploitation est tributaire de la hausse du PNB.

17. RESULTAT COURANT

	31/12/2018	31/12/2017
	MFCFA	MFCFA
Résultat Brut d'exploitation	(948)	(1 527)
Reprises de provisions	311	25
Dotations aux provisions	(1510)	(602)
	<hr/>	<hr/>
Résultat Courant	(2 147)	(2 094)
	=====	=====

La dépréciation des comptes de la clientèle est la cause essentielle de ce résultat déficitaire. Ces provisions sont les compléments des provisions pour créances en souffrance déjà entamées depuis plusieurs exercices.

18. RESULTAT EXCEPTIONNEL

	31/12/2018	31/12/2017
	MFCFA	MFCFA
Profits exceptionnels	78	10
Pertes exceptionnelles	(101)	(30)
	<hr/>	<hr/>
Résultat Exceptionnel	(24)	(20)
	=====	=====

Le résultat exceptionnel déficitaire se justifie essentiellement par la comptabilisation des charges sur exercices antérieurs en 2018.

RAPPORT SPECIAL

10. COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

	31/12/2018	31/12/2017
	MFCFA	MFCFA
Dépôts à terme	0	0
Compte à terme clientèle (1)	0	0
Comptes créditeurs à vue et Comptes d'épargne	9 152	9 407
Autres sommes dues à la clientèle	602	41
S/total comptes à vue clientèle (2)	9 753	9 447
Total (1) +(2)	9 753	9 447
	=====	=====

Ces comptes comprennent :

- les dépôts à terme qui sont constitués par des fonds déposés par les clients et bloqués jusqu'à expiration du délai fixé dans le contrat de dépôt
- les comptes créditeurs à vue qui donnent la possibilité de retrait aux titulaires desdits comptes à tout moment ;
- les comptes d'épargne qui reprennent le solde des comptes sur livret (réservés aux personnes physiques et sous certaines conditions, aux associations), rémunérés à un taux réglementé.

Capitaux permanents

	31/12/2018	31/12/2017
	MFCFA	MFCFA
Provisions spéciales et réserves réglementées	990	990
Autres ressources permanentes	1 953	1 519
Provisions pour risques et charges (1)	201	151
	<hr/>	<hr/>
Autres capitaux permanents	3 144	2 660
	=====	=====

(1) On note principalement les provisions en couverture de l'affaire ENSHA pour FCFA 78 millions et les provisions pour indemnité de fin de carrière.

9.1 Indemnité de fin de carrière

Au 31 décembre 2018, la banque a procédé à l'évaluation de l'indemnité de fin de carrière de ses employés sur la base du code du travail en vigueur. Ce montant s'élève à FCFA 257 millions dont FCFA, dont 50 millions relatif à la dotation de l'exercice 2018.

La banque a opté pour la méthode de l'étalement de la partie de l'indemnité relative aux engagements antérieurs non comptabilisés (FCFA 207 millions) de façon linéaire, sur une durée maximum de cinq (5) ans.

9. FONDS PROPRES

	31/12/2018	31/12/2017
	MFCFA	MFCFA
Capital social	10 000	10 000
Réserves	100	100
Report à nouveau	(11 094)	(8 970)
Résultat de l'exercice	(2 171)	(2 124)
Provisions pour Risques bancaire généraux	27	18
	————	————
Situation nette	(3 138)	(976)
	=====	=====

La répartition du capital social de la Banque Agricole et Commerciale s'analyse comme suit :

• Etat Tchadien	50,00 %
• Banque Agricole du Soudan	50,00 %
	————
Total	100,00 %
	=====

8. AUTRES OPERATIONS INTERBANCAIRES ET DE TRESORERIE (ACTIF)

	31/12/2018	31/12/2017
	MFCFA	MFCFA
BEAC - Réserves obligatoires	-	0
Comptes à vue Correspondants	3 684	5 368
Créances en souffrance sur correspondants		
	<hr/>	<hr/>
Total correspondants (1)	3 684	5 368
=	=====	=====
Provisions pour dépréciation (2)	0	0
	<hr/>	<hr/>
Total correspondants net (1) + (2)	3 684	5 368
Caisses (3)	1 125	1 588
	<hr/>	<hr/>
Créances en souffrance sur les correspondants (4)	561	
Total = (1) + (2) + (3) + (4)	6 956	2 562
	=====	=====

- (i) Ce poste comprend les avoirs à vue détenus par BAC auprès de la BEAC et auprès des banques non associées.
- (ii) Le solde de la caisse est constitué d'opérations aux guichets en FCFA et en devises.

7. COMPTE DE REGULARISATION ACTIF ET DIVERS

	31/12/2018	31/12/2017
	MFCFA	MFCFA
Chèques et effets	8	0,5
Personnel, Etat et autres comptes débiteurs	3 035	81
Créances en souffrance	-	0
	<hr/>	<hr/>
Total brut	3 043	82
Provisions	-	0
	<hr/>	<hr/>
Total net	3 043	82
	====	====

Au 31/12/2018 le solde 411 Chèques à recouvrer reçus de la clientèle est de KFCFA 8 contre 0,5 en 2017.

Le poste Personnel, Etat et autres comptes débiteurs se décompose comme suit :

Personnel avances	21 772 614
Etat et organismes internationaux	1 390 353
Comptes de liaison	1 363 352
Débiteurs divers	13 394 986
Charges payées ou compta d'avances	2 996 761 065

7.1 Stock des tracteurs

Au 31 décembre 2018, la banque dispose d'un stock de marchandises de l'ordre de FCFA 2 963 841 945 représentant la contribution de l'actionnaire Etat tchadien sous forme d'apport en nature. Cette valeur correspond à 200 unités de tracteurs et 55 pièces travaillantes. Ces stocks sont destinés à la vente. Au cours des six mois qui ont suivis cet apport, aucun tracteur n'a été vendu et deux pièces travaillantes ont pu être vendues.

La valeur de ces stocks est celle qui est issue de l'évaluation du commissaire aux apports dans son rapport à l'AGE du 16 juillet 2018.

A la date de clôture, ces stocks n'ont pas fait l'objet d'une évaluation.

Les crédits à court terme qui sont représentés par le portefeuille d'effets escomptés par la clientèle auprès de la BAC, les avances sur stocks, etc.

Les comptes débiteurs de la clientèle qui sont constitués par les découverts et facilités de caisse à la clientèle, ainsi que les comptes courants.

6.1 Crédit « MOURABAHA ONASA »

Au cours de l'exercice la banque a mis en place un concours à l'ONASA sous forme de crédit MOURABAHA pour un montant de FCFA 834 millions. Des commissions y relatives sont estimées à FCFA 500 millions faisant ainsi un encours de FCFA 1 334 millions. En janvier 2019, les commissions sont payées. Ce concours n'a pas fait l'objet d'un plan d'amortissement.

Les créances en souffrance s'analysent ainsi :

	31/12/2018	31/12/2017
	MFCFA	MFCFA
Créances impayées	5	488
Créances immobilisées	-	
Créances douteuses	3 483	2 915
	<hr/>	<hr/>
Encours brut des créances en souffrance	3 488	3 403
	=====	=====
Provisions	(3 430)	(2 861)
	<hr/>	<hr/>
Encours net des créances en souffrance	58	542
	=====	=====

- Les créances impayées représentent les sommes non payées à l'échéance normale.
- Les créances douteuses sont des concours présentant un risque de non-recouvrement.

5.3 Immobilisations Financières

	31/12/2018	31/12/2017
	MFCFA	MFCFA
Dépôts et cautionnements	1	1
Prêts et titres à souscription obligatoire (1)	85	325
	<hr/>	<hr/>
Valeur brute	86	326
Provision (3)	-	-
	<hr/>	<hr/>
Valeur nette	86	326
	=====	=====

(1) Il s'agit de l'encours de la quote-part de la BAC dans l'Emprunt obligataire de l'Etat Tchadien de FCFA 1 milliard. La baisse observée entre 2018 et 2017 s'explique par le remboursement effectué au cours de l'année.

6. CREDITS A LA CLIENTELE

	31/12/2018	31/12/2017
	MFCFA	MFCFA
Crédits à long terme	170	215
Crédits à moyen terme	148	208
Crédits à court terme	1 442	263
Comptes débiteurs de la clientèle	38	48
Créances en souffrance de la clientèle	3 488	3 403
Autres sommes dues	179	168
	<hr/>	<hr/>
Total brut	5 465	4 305
Provisions	(3 430)	(2 861)
	<hr/>	<hr/>
Crédits nets à la clientèle	2 035	1 444
	=====	=====

L'encours des crédits à la clientèle comprend :

Les crédits à moyen terme avec refinancement partiel ou total des partenaires extérieurs et notamment la BEAC. Ces crédits, dont la durée de vie varie de 2 à 10 ans, sont comptabilisés, pour le montant net revenant à la banque ;

5.1 Immobilisations incorporelles

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	Montant brut	Amorts/Prov	Net
	MFCFA	MFCFA	MFCFA
Frais Immobilisés	115	24	91
Valeurs incorporelles immobilisées	556	415	140
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total	671	439	231
	=====	=====	=====

- Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement des coûts d'acquisitions du logiciel Delta et des frais accessoires y relatifs.

5.2 Immobilisations Corporelles

Ces immobilisations s'analysent comme suit :

	Montant brut	Amorts/Prov	Net
	MFCFA	MFCFA	MFCFA
Terrains	1 363		1 363
Immeubles d'exploitation	1 620	679	940
Matériels, mobiliers Divers.	649	516	132
Autres immobilisations corporelles.	48	21	27
Avances et acomptes versés	185	-	185
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total	3 864	1 216	2 648
	=====	=====	=====

- Les immeubles d'exploitation sont constitués par les immeubles abritant le siège de la banque.
- La rubrique « matériels, mobiliers et autres immobilisations » est constituée notamment du matériel informatique, du matériel et mobilier de bureau, du matériel divers, des agencements, installations et matériel d'habitation, du matériel roulant.

4.4 Non-respect du règlement COBAC R-2016/04 relatif au contrôle interne dans les établissements de crédit et les holdings financières

Au 31 Décembre 2018, la banque n'est pas en conformité avec ce règlement notamment sur les aspects suivants :

- La désignation d'un responsable de gestion des risques (l'article 57) ;
- La simulation de crise sur les risques significatifs tout au long de l'exercice 2017 (article 61) ;
- La fixation d'un niveau de tolérance au risque de liquidité explicite et adapté à sa stratégie commerciale ainsi qu'à sa place dans le système financier (article 102) ;
- La mise en place du comité de gestion de risque opérationnel (article 114).
- Les limites globales des risques qui doivent être revues au moins une fois par an par l'organe exécutif (article 134).

Sauf indications expresses, tous les chiffres des notes aux états financiers sont exprimés en millions de FCFA.

5. IMMOBILISATIONS

	31/12/2018	31/12/2017
	<u>MFCFA</u>	<u>MFCFA</u>
<u>Immobilisations incorporelles</u>		
Valeur brute	671	594
Amortissements	439	322
	-----	-----
Valeur nette (1)	231	272
	=====	=====
<u>Immobilisations corporelles</u>		
Valeur brute	3 864	3 678
Amortissements	1 216	1 121
	-----	-----
Valeur nette (2)	2 648	2 558
	=====	=====
Valeur totale nette (1) + (2)	2 879	2 830
	=====	=====

4. ASPECTS REGLEMENTAIRES

4.1 Non-Respect du Règlement COBAC R-2018/01

A compter du 1er janvier 2018, est entré en vigueur un nouveau règlement relatif à la classification, à la comptabilisation et au provisionnement des créances des établissements de crédit : le règlement COBAC R-2018/01, qui a annulé le règlement COBAC R-2014/01.

La banque n'est pas totalement en conformité avec ce règlement COBAC R-2018/01, notamment sur l'aspect relatif au déclassement automatique dans la rubrique des créances douteuses des concours présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois, ou des comptes débiteurs sans mouvements créditeurs significatifs depuis plus de trois mois.

En effet, certains engagements douteux détiennent encore une quote-part de leurs encours dans la rubrique des engagements « sains ». Par ailleurs, la codification actuelle des comptes clients au sein de la banque ne permet pas toujours le regroupement automatique des entités appartenant à une même relation ou à un même groupe.

4.2 Non-respect des ratios prudentiels

Au 31 Décembre 2018, les ratios suivants ne sont pas respectés :

Ratios	Min	oct.-18	nov.-18	Déc.-18
Couverture des risques	8%	-234%	-169%	-216%
Couverture des immobilisations	100%	-140%	-142%	-161%
Coefficient de transformation	50%	-214%	-242%	-260%
Rapport structure portefeuille	55%	1%	6%	1%

4.3 Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social

Du fait des pertes encourues, les capitaux propres de la société demeurent, au 31 Décembre 2018, inférieurs à la moitié du capital social. L'assemblée générale extraordinaire du 22 Avril 2016 s'était prononcée en faveur de la poursuite de l'activité. Les capitaux propres n'ayant pas été reconstitués dans le délai imparti par la loi, soit avant le 31 Décembre 2018, à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social, et conformément aux dispositions de l'article 665 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE de l'OHADA, la société est tenue de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur les réserves. En l'absence de régularisation, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de votre société.

COMPTE DE RESULTAT : PRODUITS				
Réf.	Rubriques	Lignes	Exercice N	Exercice N-1
	Détermination de la marge sur opération de trésorerie	01		
70	Produits sur opérations de trésorerie	02	134 337	
	Marge sur opérations de trésorerie (+ ou -)	03	134 337	0
	Détermination de la marge sur opérations avec la clientèle	04		
71	Produits sur opérations avec la clientèle	05	594 983 758	57 759 010
	Marge/opérations avec la clientèle(+ ou -)	06	594 983 758	57 759 010
	Détermination de la marge sur opérations bancaires	07		
72	Produits sur opérations bancaires diverses	08	75 954 742	67 529 182
73	Produits du portefeuille titres et prêts à souscription obligatoire	09	-	
	Marge sur opérations bancaires (+ ou -)	10	52 532 979	45 428 514
	80 - Détermination du produit net bancaire	11		
	Marge sur opérations de trésorerie	12	134 337	-
	Marge sur opérations avec la clientèle	13	594 983 758	57 759 010
	Marge sur opérations bancaires	14	52 532 979	45 428 514
	Produit net bancaire (profit =+ perte =-)	15	647 651 074	103 187 524
	81 - Détermination du produit global d'exploitation	16		
	Produits net bancaire	17	647 651 074	103 187 524
74	Produits accessoires	18	22 900 000	26 400 000
	Produit global d'exploitation (+ ou -)	19	250 098 045	-257 367 541
	82 - Détermination du Résultat Brut d'Exploitation	20		
	Produit Global d'Exploitation	21	250 098 045	- 257 367 541
78	Reprises sur amortissements	22		9 695 293
	Résultat Brut d'exploitation (profit =+ p	23	-947 840 442	-1 517 129 483
	83 - Détermination du Résultat courant	24		
	Résultat Brut d'Exploitation	25	- 947 840 442	- 1 517 129 483
79	Reprises de provisions et récupérations des créances irrécouvrables	26	311 497 152	25 282 835
	Résultat courant (profit =+ perte =-)	27	-2 146 870 662	-2 094 114 029
	84 - Détermination du Résultat Exceptionnel	28		
76	Subvention d'exploitation	29	-	
77	Profit exceptio./ exercices antérieurs ; (+)values sur cession d'éléments d'actifs, Subvt ^o	30	76 765 460	28 916
	Résultat exceptionnel (profit =+ perte =-	31	23 914 384	- 30 040 847
	85 - Détermination du Résultat Net Avant Impôts	32		
	Résultat courant	33	-	-
	Résultat exceptionnel	34	-	-
	Résultat net avant impôts (profit =+ per	35	- 2 170 785 046	- 2 124 154 876
	86 - Détermination de l'impôt sur le Résultat	36		
	Trop versé	37	-	-
	Impôts sur le résultat (profit =+ perte =-	38	-	-
	870 - Détermination du résultat net de la période à affecter	39		
	Résultat net avant impôt (Solde créditeur)	40	-2 170 785 046	- 2 124 154 876
	Résultat net à affecter (profit =+ perte	41	- 2 170 785 046	- 2 124 154 876

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. ACTIVITE

Banque Agricole et Commerciale S.A. (BAC) est une banque de droit tchadien qui exerce les activités classiques d'une banque de dépôt d'une part et la banque islamique d'autre part, à savoir :

- la gestion des comptes de dépôt ;
- l'octroi de crédits à l'économie ;
- le financement de l'agriculture à travers le crédit islamique ;
- la réalisation d'opérations bancaires.

2. PRINCIPE COMPTABLE

Base d'établissement des états financiers

Les états financiers sont présentés selon les principes édictés par la Banque des Etats d'Afrique Centrale et sont conformes au plan comptable défini par la COBAC.

Ils sont établis selon le principe du coût historique à l'exception des créances et dettes en devises qui sont converties sur la base des cours au 31 décembre 2018.

Hypothèse de continuité d'exploitation

La banque a enregistré des pertes nettes importantes au cours des trois derniers exercices respectivement de FCFA 2 171 millions en 2018, FCFA 2 124 millions en 2017 et FCA 1 420 millions en 2016 soit au total FCFA 5 715 millions. Cette situation a entraîné une diminution des capitaux propres qui s'élèvent à FCFA -3 138 millions au 31 décembre 2018.

En outre, cela a négativement affecté les fonds propres nets corrigés réglementaires qui sont de FCFA - 4 062 millions (CERBER provisoires au 31/12/2018). La banque n'a par conséquent pas respecté certains ratios prudentiels au cours de l'exercice 2018 tels résumés à la note 4.2.

Face à cette situation des mesures pour améliorer la santé financière de la banque ont été prises en 2015 entre autres :

- Les actionnaires ont décidé de l'augmentation du capital à FCFA 10 milliards, ils se sont engagés pour apporter tout le soutien financier et assistance nécessaire à la poursuite des activités de la banque de façon pérenne ;
- Un plan d'action a été mis sur pied pour atteindre à fin 2016 avec ceux existant un nombre de 5 000 clients par l'ouverture de 1 000 nouveaux comptes courants qui permettra de mobiliser des dépôts de l'ordre de FCF 5 milliards ;
- Une démarche commerciale ciblée auprès d'opérateurs économiques de premier ordre pour capter des revenus liés aux transferts internationaux.

Au 31 Décembre 2016 nous avons relevé :

- L'augmentation du capital social à FCFA 10 milliards ;
- L'ouverture des comptes à la clientèle : la banque a clôturé l'exercice 2016 avec un nombre de 4 653 clients qui représente 93% en termes d'objectif fixé ;
- Le niveau des dépôts n'a pas évolué en 2016 comme prévu.

La banque a réalisé une entrée en relation avec des clients en 2017 pour atteindre plus de FCFA 9,4 milliards de dépôts contre FCFA 4,2 milliards au 31 Décembre 2016.

Pour l'exercice 2017, Le conseil d'administration a décidé d'injecter FCFA 5 milliards en sa séance du 21/06/2017 soit FCFA 2,5 milliards par actionnaire. Les deux actionnaires sont convenus à libérer ce montant au plus tard le 31/12/2018 par séquence trimestrielle de 750 000 Dollars. L'actionnaire soudanais a déjà libéré la première tranche d'un montant de FCFA 411 333 000.

Nous avons par ailleurs compris que l'actionnaire Tchadien promettait de faire un apport en nature de FCFA 5 milliards via sa société de tracteurs SIMATRAC.

Au 31 décembre 2018, les actionnaires ont libéré en espèces FCFA 845 320 230 (actionnaire soudanais) et 200 tracteurs pour une valeur de FCFA 2 953 788 275 (actionnaire Tchadien). A cette date, les fonds propres demeurent toujours inférieurs à la moitié du capital social et se situent à FCFA - 3 138 millions d'où une incertitude significative susceptible de remettre en cause la continuité d'exploitation.

Les états financiers de la banque ont été établis sur la base du principe de continuité de l'exploitation.

Frais immobilisés

Il s'agit pour l'essentiel de frais relatifs à divers logiciels informatiques et des frais exceptionnels. Ils sont amortis entre 3 et 5 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût de revient et les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire. Les taux d'amortissement utilisés correspondent aux taux fiscaux en vigueur au Tchad. Les taux pratiqués sur les principales valeurs immobilisées sont les suivants :

- Immeuble	5 %
- Aménagements, agencements et installations techniques	5 %
- Matériels et mobilier d'exploitation	10 %
- Matériel informatiques	33 %
- Mobilier de bureau	10 %
- Matériel de bureau	10 - 20 %
- Matériel de transport	20 %

Réévaluation des immobilisations corporelles

Le terrain abritant le siège (FCFA113millions) a été réévalué en 2011 engendrant un écart de réévaluation de FCFA 1 206 millions. Cette réévaluation a été autorisée par le Conseil d'Administration de la Banque Agricole et Commerciale (BAC) en sa séance du 5 Août 2011. L'écart de réévaluation inscrit au bilan au 31/12/2018 s'élève :

- Ecarts de réévaluation immobilisations amortissables : FCFA 9 695 293
- Ecarts de réévaluation immobilisations non amortissables FCFA 979 875 650

Titres de participation

Les participations détenues par la banque sont comptabilisées à leur coût historique d'achat.

Créances préoccupantes et douteuses

Les engagements font l'objet d'un examen individuel en fin d'exercice. Les créances douteuses sont isolées des créances saines.

Les provisions sont estimées dossier par dossier et les dotations nécessaires constituées. Les intérêts sont réservés dès que la position du compte ne permet plus d'espérer leur règlement.

Conversion des transactions en monnaie étrangère

Les actifs et les passifs en monnaie étrangère sont convertis en Franc CFA (FCFA) au taux de change en vigueur à la date de clôture.

En cas de gain ou de perte de change en fin d'exercice, celui-ci est enregistré dans le compte de résultat approprié.

Les gains ou pertes de change sur les opérations commerciales réalisées en cours d'exercice sont enregistrés directement dans le compte de résultat.

3. SITUATION FISCALE

Fin de la convention d'établissement entre la République du Tchad et la Banque Agricole et Commerciale

La convention d'établissement signée entre la République du Tchad et la Banque Agricole et Commerciale est arrivée à échéance à la fin de la 5^{ème} année civile qui suit celle de la signature de la convention c'est-à-dire 31 Décembre 2014. A ce jour, une demande de renouvellement a été adressée au Ministère des finances et du budget.

COMPTE DE RESULTAT : CHARGES				
Réf.	Rubriques	Lignes	Exercice N	Exercice N-1
	Détermination de la marge sur opérations de trésorerie	01		
60	Charges sur opérations de trésorerie	02	0	0
	<i>Marge sur opération de trésorerie</i>	03		
	Détermination de la marge sur opérations avec la clientèle	04		
61	Charges sur opérations avec la clientèle	05	0	
	<i>Marge/opérations avec la clientèle</i>	06		
	Détermination de la marge sur opérations bancaires	07		
62	Charges sur opérations bancaires diverses	08	23 421 763	22 100 668
63	Charges sur ressources permanentes	09		
	<i>Marge sur opérations bancaires</i>	10		
	80 - Détermination du produit net bancaire	11		
	Marge sur opérations de trésorerie	12		
	Marge sur opérations avec la clientèle	13	0	0
	Marge sur opérations bancaires	14	0	0
	<i>Produit net bancaire</i>	15		
	81 - Détermination du produit global d'exploitation	16		
64	Charges générales d'exploitation	17	420 453 029	386 955 065
	<i>Produit global d'exploitation</i>	18		
	82 - Détermination du Résultat Brut d'Exploitation	19		
	Produit global d'exploitation	20	0	0
65	Frais de personnel	21	859 878 630	822 251 274
66	Impôts et taxes	22	91 212 099	193 533 574
68	Dotations aux amortissements	23	246 847 758	253 672 387
	<i>Résultat brut d'exploitation</i>	24		
	83 - Détermination du Résultat courant	25		
	Résultat brut d'exploitation	26	947 840 442	1 517 129 483
69	Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	27	1 510 527 372	602 267 381
	<i>Résultat courant</i>	28		
	84 - Détermination du Résultat Exceptionnel	29		
67	Pertes exceptio./ exercices antérieurs ; (-)values sur cession d'éléments d'actifs	30	100 679 844	30 069 763
	<i>Résultat exceptionnel</i>	31		
	85 - Détermination du Résultat Net Avant Impôts	32		
	Résultat courant	33	-2 146 870 662	-2 094 114 029
	Résultat exceptionnel	34	-23 914 384	-30 040 847
	<i>Résultat net avant impôts</i>	35		
	86 - Détermination de l'impôt sur le Résultat	36		
	Acompte payé	37		
	Restant dû	38		
	<i>Impôt sur le Résultat</i>	39		
	870 - Détermination du résultat net de la période à affecter	40		
	Résultat net avant impôt (virement du solde débiteur de 85)	41	-2 170 785 046	-2 124 154 876
	Impôt sur le résultat (virement du solde débiteur de 86)	42	0	0
	<i>Résultat net à affecter</i>	43		

COMPTE DU RESULTAT

BANQUE AGRICOLE ET COMMERCIALE (BAC)
31 décembre 2018

ENGAGEMENTS HORS BILAN						
DETTES	NOTE	Résident	Non-résidents			Total
			CEMAC	Autre	S-total	
		1	2	3	4	5
Engagements sur ordre des correspondants		268 281 062				268 281 062
Accords de refinancement donnés						
Cautions et avais par actes séparés						
Confirmations de crédit documentaire						
Acceptations à payer						
Autres garanties irrévocables ou inconditionnelles						
Contregaranties en faveur des correspondants		268 281 062				268 281 062
Engagements reçus des correspondants						
Accords de refinancement reçus						
Contregaranties reçues sur prêts aux institutions financières						
Contregaranties reçues sur crédits par caisse						
Contregaranties reçues sur acceptations et crédits confirmés						
Contregaranties reçues sur autres engagements par signature						
Autres engagements						
Engagements donnés sur ordre de la clientèle		273 274 259				273 274 259
Acceptations à payer						
Ouvertures de crédits documentaires confirmés						
Autres ouvertures de crédits confirmés		104 220 000				104 220 000
Cautions et avais		26 998 315				26 998 315
Garanties de remboursement de crédit						
Autres garanties		142 055 944				142 055 944
Engagements Reçus de la clientèle		1 959 313 063				1 959 313 063
Hypothèques reçues		1 959 313 063				1 959 313 063
Nantissement de prêts subordonnés et de dépôts						
Gages						
Avais et cautions reçues de la clientèle						
Autres garanties reçues de la clientèle						
Engagements de crédit-bail	13					
Redevances de crédit-bail restant à courir						
Engagements reçus de la clientèle						
Engagements de crédit-bail donnés à la clientèle						
Compte de réqui hors bilan op. CB et assimilées						
Valeurs affectées en garantie des OP. du MM						
Effets publics affectés en garanties des op MM						
Effets privés déposés en garanties des op MM						
Engagement reçus de l'Etat et des Org. Publics		0				
Garanties reçues de l'Etat						
Garantie reçues des organismes publics						
Opérations en devises						
Opérations de change au comptant						
Opérations de change à terme						
Prêts et emprunts en devises						
Contrepartie des opérations de prêts et empr dev						
Report/déport						
Position de change hors bilan						
Contre valeur position de change hors bilan						
Compte d'ajustement sur devises hors-bilan						
Engagements douteux		-607997987				-607 997 987
Engagements sur les correspondants						
Engagements sur la clientèle		-607 997 987				-607 997 987
Engagements reçues de l'état et des organismes publics						
Engagements sur crédit-bail et opérations assimilées						
Produits à recouvrer et taxes à recouvrer/ eng. douteux						

PASSIF(avant répartition)	NOTE	Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PERMANENTS		5 409 686	1 683 145 707
Fonds propres avant imputation FVII et Engagement personnel		-3 138 465 082	-976 691 087
Capital ou dotation		10 000 000 000	10 000 000 000
Primes liées au capital		0	
Réserves		99 762 306	99 762 306
Report à nouveau		-11 094 021 045	-8 969 866 169
Résultat en instance d'affectation		-2 170 785 046	-2 124 154 876
Subventions d'investissement		0	
Fonds de financement et de garantie	9	0	
Provisions pour risques bancaires généraux		26 578 703	17 567 652
Autres capitaux permanents		3 143 874 768	2 659 836 794
Fonds de garantie mutuels		0	
Provisions spéciales et réserves réglementées		989 570 943	989 570 943
Emprunts obligataires		0	
Autres ressources permanentes		1 952 804 394	1 518 817 164
Provisions pour risques et charges		201 499 431	151 448 687
Opérations avec la clientèle		9 753 138 578	9 447 203 601
Comptes de dépôts à régime spécial		0	
Compte de dépôts à terme	10	0	
Compte créditeurs à vue		9 150 760 015	9 406 547 849
Autres comptes de la clientèle		602 378 563	40 655 752
Opérations diverses		3 092 863 673	270 047 885
Fournisseurs		0	
Comptes d'encaissement	11	8 399 807	535 400
Personnel, Etat et autres comptes Créditeurs		3 084 463 866	269 512 485
Dettes en souffrance			
Opérations de trésorerie et opérations interbancaires		0	238 035 515
Marché monétaire - Emprunts interbancaire		0	
Autres valeurs données en pension ou vendues ferme	12	0	
Emprunts et comptes à terme des correspondants		0	
Comptes à vue des correspondants		0	238 035 515
Total du bilan passif		12 851 411 937	11 638 432 708

0

ACTIF	NOTE	Exercice N			Exercice N-1
		Brut	Amortissements/ Provisions	Net	Net
Actionnaires restant dû sur capital					
Immobilisations		4 620 783 025	1 655 666 401	2 965 116 624	3 155 581 907
Frais et Valeurs Incorporels Immobilisés		670 873 987	439 498 252	231 375 735	271 564 799
Frais immobilisés		115 370 273	24 283 003	91 087 270	31 405 143
Valeurs incorporelles immobilisées		555 503 714	415 215 249	140 288 465	240 159 656
Immobilisations corporelles		3 863 917 370	1 216 168 149	2 647 749 221	2 557 538 800
Terrains		1 362 945 000		1 362 945 000	1 362 945 000
Immeubles et constructions diverses		1 619 695 568	679 215 924	940 479 644	951 868 727
Matériel et mobilier divers	5	527 291 125	423 721 556	103 569 569	115 591 964
Matériel de transport		121 425 000	92 624 999	28 800 001	375 834
Autres immobilisations corporelles		47 551 508	20 605 670	26 945 838	31 700 993
Immobilisations Corporelles en Cours					
Avances et acomptes versés sur immobilisations		185 009 169		185 009 169	95 056 282
Immobilisations financières		85 991 668		85 991 668	326 478 308
Dépôts et cautionnements		1 250 000		1 250 000	1 250 000
Titres de participation et autres titres immobilisés		500 000		500 000	500 000
Prêts et titres à souscription obligatoire		84 241 668		84 241 668	324 728 308
Opérations avec la Clientèle		5 464 664 810	3 430 222 427	2 034 442 383	1 444 389 322
Crédit à long terme		169 829 851		169 829 851	215 634 991
Crédit à moyen terme		147 549 323		147 549 323	207 851 277
Crédit à court terme		1 441 719 679		1 441 719 679	262 671 157
Créances nettes en souffrance	6	3 488 304 907	3 430 222 427	58 082 480	542 123 408
Comptes débiteurs de la clientèle		38 254 567		38 254 567	48 375 223
Autres sommes dues par la clientèle		179 006 483		179 006 483	167 733 266
Opérations diverses		3 043 082 177		3 043 082 177	81 759 819
Fournisseurs avances versées					
Chèques et effets reçus à encaisser		8 399 807		8 399 807	500 000
Personnel, Etat et autres comptes débiteurs	7	3 034 682 370		3 034 682 370	81 259 819
Créances en souffrance					
Opérations de trésorerie et opérations interbancaires		5 369 371 009	560 600 256	4 808 770 753	6 956 701 660
Titres de placement et de transaction					
Marché monétaire					
Autres valeurs données en pension ou achetées fe					
Prêts et comptes à terme des correspondants	8				
Comptes à vue des correspondants		3 683 888 417	-	3 683 888 417	5 368 752 708
Caisse		1 124 882 336		1 124 882 336	1 587 948 952
Créances en souffrance sur les correspondants		560 600 256	560 600 256		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		18 497 901 021	5 646 489 084	12 851 411 937	11 638 432 708

ligne de vérification de l'équilibre du bilan

0

0

ANNEXE 1 PORTANT RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans l'espace OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA.
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables;

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;
- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

ETATS FINANCIERS

COMPTE DE BILAN

**BANQUE AGRICOLE ET COMMERCIALE S.A.
(BAC)**

**Rapport du Commissaire aux Comptes
états financiers annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018





Building a better
working world

ECA - Ernst & Young Cameroun
Tour Ernst & Young
Boulevard de la Liberté
BP 3340
Akwa Douala, Cameroun

Tel: +237233.42.62.69 233 42 94 50
Email: ecaey@cm.ey.com
www.ey.com

**BANQUE AGRICOLE ET COMMERCIALE S.A.
BP 1727
NDJAMENA**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

Aux actionnaires de la Banque Agricole et Commerciale

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, sur :

- l'audit des états financiers annuels de la Banque Agricole et Commerciale, tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant apparaître une situation nette de FCFA - 3 138 465 082 y compris une perte nette de FCFA -2 170 785 046 pour l'exercice;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations.

I. Audit des états financiers annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société BAC SA comprenant le bilan au 31 décembre 2018, le compte de résultat, ainsi que les notes aux états financiers.

A notre avis, les états financiers annuels sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables éditées par le Plan Comptable des Etablissements de Crédit et des Règlements émis par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA), telles que publiées par la International Auditing and Assurance Standards Board (L'« IAASB ») et conformément au règlement N°01/2017/CM/OHADA du 8 juin 2017 portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans l'espace OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le Commissariat aux Comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur la note 2 aux états financiers sur la dégradation des capitaux propres du fait des pertes nettes successives et malgré le plan d'action mis en place par la banque.

Cette situation, conjuguée aux autres questions exposées dans la note 4.2 relative au non-respect des ratios prudentiels de l'état annexé, ainsi que la note 4.3 faisant état du niveau insuffisant des capitaux indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de remettre en cause la continuité de l'exploitation.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'information donnée dans les Notes 6.1 Absence de plan d'amortissement du crédit « MOURABAHA ONASA », 7.1 Stocks de tracteurs et 9.1 Indemnité de fin de carrière de l'état annexé aux états financiers.

Responsabilités du Conseil d'Administration

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA portant Organisation et Harmonisation des Comptabilités des Entreprises ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe du présent rapport du commissaire aux comptes.

II. Vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

En application de la loi, nous attirons votre attention sur les notes 4.1, 4.2 et 4.4 des annexes aux états financiers relatives à la conformité réglementaire et la note 4.3 relative aux dispositions spécifiques du droit des sociétés commerciales et du GIE.

N'Djamena, le 28 Mars 2019

Le Commissaire aux Comptes
ECA-Ernst & Young



Abdoulaye MOUCHILI
Associé
Expert-Comptable agréé CEMAC